

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :

Mme LE CLAINCHE Marine à M. LE BOT Jean-Pierre
Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn à Mme AMIOT-BOTUHA Carole
Mme PINET Sandra à M. CADORET Philippe

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	24
nombre d'absents	3
nombre de votants	27
procurations	3
Quorum	14

Secrétaire de séance : M. FOULON Lionel

2026-D55 - Cité de Ker Maner – Cession d'une haie

Vu le courrier de demande M. et Mme JOSSO du 24 septembre 2025,

Vu l'avis des domaines du 26 juin 2026.

M. et Mme JOSSO, propriétaires de la parcelle AH 11 située à la cité de Ker Maner à Moustoir-Remungol ont sollicité la municipalité pour acquérir la haie attenante à leur propriété.

La bande de terrain à céder est d'environ 100 m². Les frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur, la surface exacte sera confirmée par celui-ci. Il sera proposé un tarif de 5€/m².

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité :

- De valider la cession de la bande de terrain située le long de la parcelle AH 11 de la cité de Ker Maner à Moustoir-Remungol d'une superficie totale d'environ 100 m² situées à M. et Mme JOSSO (le bornage réalisé confirmera la superficie exacte) ;
- De valider le prix proposé de 5€/m² ;
- Que les frais de bornage ainsi que les frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Mme LE PALMEC

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Lionel FOULON



Le Maire,
Philippe CADORET

